



Le 18 décembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les Assemblées Générales des 3 mutuelles ont approuvé le projet de constitution de l'UMG

Les 793 délégués des 3 mutuelles Adrea, Apreva et Eovi Mcd, réunis à l'occasion d'assemblées générales extraordinaires les 16, 17 et 18 décembre 2015, ont approuvé les principes de constitution de l'UMG, traduits dans le projet de convention d'affiliation.

Cette nouvelle étape, portée par les 3 présidents Patrick Brothier, Alain Tison et Maurice Ronat, permet aux mutuelles de lancer les travaux de mise en œuvre opérationnelle du projet d'UMG.

L'année 2016 sera consacrée à l'organisation de sa gouvernance et à la mise en place effective du groupe prudentiel. Dans le même temps, et afin que l'UMG devienne rapidement un levier de croissance pour les mutuelles, sera très vite créée une direction commune des grands comptes et du courtage, visant à se développer ensemble sur ce marché, où l'effet de taille est désormais un facteur clé de succès incontournable.

Le démarrage opérationnel de l'UMG aura lieu après l'assemblée constitutive de juillet 2016.

L'UMG constituera le 2<sup>ème</sup> groupe mutualiste en France avec :

- Le premier réseau mutualiste de France, 370 agences, 570 chargés de clientèle et 250 conseillers entreprises
- 3 millions de personnes protégées
- Près de 1,5 milliard de fonds propres
- Une solide marge de solvabilité
- Une activité équilibrée entre individuel et collectif

#### Contacts presse :

- ADREA mutuelle : Françoise Richaud-Tourneux - [francoise.richaud-tourneux@adreamutuelle.fr](mailto:francoise.richaud-tourneux@adreamutuelle.fr) - Tel 04 76 33 24 38
- APREVA mutuelle : Sylvie Caron – [sylvie.caron@apreva.fr](mailto:sylvie.caron@apreva.fr) – Tel 03 21 51 86 17
- EOVI MCD mutuelle : Marie-Cécile Lebard – [marie.cecile-lebard@eovi-mcd.fr](mailto:marie.cecile-lebard@eovi-mcd.fr) – Tel 01 44 17 35 37